

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 février. — On lit dans le *Globe* : « Nous croyons que le comte Pozzo di Borgo ne restera ici qu'un mois après la réunion du parlement, et qu'ensuite il reprendra ses anciennes fonctions à Paris. »

« Le comte Woronzow n'arrivera que lorsque le printemps sera un peu avancé. »

On lit dans le *Courier* que les bruits sur les dissensions qui existaient dans le cabinet s'accroissent toujours.

Le *Standard* dément ces bruits dans ces deux derniers numéros.

On écrit de Lisbonne, 26 janvier :

« La chambre des pairs a voté à l'unanimité des remerciemens à l'amiral Napier, pour la conduite héroïque qu'il a tenue, le 5 juillet 1833, à la suite de la bataille de St. Vincent. Un extrait du procès-verbal de la chambre, constatant le fait, a été expédié à l'amiral Napier. Cette pièce a été signée par tous les pairs présens et munie du sceau de la chambre, suspendu à un ruban bleu, et enfermée dans une boîte d'or. La suscription qui porte le nom de l'amiral, est entourée d'une couronne de lauriers. »

« Les cortès portugaises ont repris leur séance le 20. Les discours de quelques membres de l'opposition ont été vivement applaudis par les spectateurs dans les tribunes publiques. Un député ministériel s'est alors levé, et a déclaré que les personnes dans les tribunes publiques n'étaient que des gens employés par l'opposition; cette assertion a fait redoubler le tumulte, il a fallu finir par lever la séance, et les ministres et leurs amis sont allés se réunir chez eux avec beaucoup de peine et de danger; le duc de Palmella n'a pas osé retourner chez lui dans sa propre voiture, il a été obligé de prendre celle d'un autre député. L'opposition a présenté ensuite une adresse à la reine, l'engageant à dissoudre la chambre actuelle. »

« Cette adresse est signée par le général Sandanha et 30 députés. Elle est motivée sur ce que plusieurs principes qu'ils ont adoptés de conviction ne peuvent être conciliés avec ceux que professe la majorité. L'adresse a été renvoyée à une commission spéciale. Au moment du départ du paquebot on ne connaissait pas encore la réponse de la reine. »

« Le 23, M. Silva Carvalho a communiqué à la chambre l'état financier depuis le 1^{er} juillet 1834 jusqu'au 30 juin 1835. Il annonce qu'à la dernière date il y aura un déficit extraordinaire mais considérable, et que le déficit permanent ne sera que de 180,000 livres sterling, que les ressources du pays, ménagées avec économie, parviendront facilement à couvrir. »

CHEMIN DE FER EN IRLANDE. — Le chemin de fer entre Dublin et le port de Kingstown qui vient de s'ouvrir surpasse tout ce qui a été construit jusqu'à présent de cette nature.

« L'ouverture de ce chemin se fit quelques jours avant la Noël; et malgré le froid et le mauvais temps une foule de gens accourut, le jour même de la Noël, en s'arrêtant en route de 11 à 2 heures pour le service divin. 5700 voyageurs furent conduits de Dublin au port ce qui rapporta 200 liv. sterl. à la compagnie. Depuis l'ouverture la recette journalière n'a pas été au dessous de 100 liv. sterl.; circonstance qui a fait monter les actions neuf fois leur valeur quoiqu'elles fussent très basses il y a peu de temps. Le constructeur de cette route, le sieur Vignolles, fait les préparatifs nécessaires pour établir deux nouvelles routes en fer; savoir une de Londres à Nor-

wich et une de Manchester à Preston; il doit partir vers la fin de janvier pour le Hanovre pour donner ses conseils et choisir le terrain pour l'établissement d'une route en fer de Hambourg à Hanovre. »

FRANCE.

Paris, le 4 février. — Hier lundi, à une heure, S. Exc. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie, a remis au roi les lettres de rappel qui mettent fin à la haute mission que M. l'ambassadeur remplissait près de S. M. le roi des Français. M. le ministre des affaires étrangères était présent à cette audience.

— M. de Talleyrand a quitté Paris.

— Lord Brougham doit partir samedi pour Londres.

— Il se confirme que le but du changement de résidence de M. Pozzo di Borgo est la pacification de l'Espagne, et qu'il va se tenir, au *Foreign-Office* de Londres, des conférences analogues à celles qui ont eu lieu pour l'affaire hollando-belge.

— Le *Journal des Débats* donne une lettre très-intéressante de l'ex-saint-simonien Michel Chevalier, datée des Etats-Unis le 15 décembre, et relative, en partie, à l'attitude prise par Jackson vis-à-vis de la France. On y lit, entr'autres choses, que ce général, quoiqu'il ait perdu par son caractère fougueux et sa politique peu mesurée, de nombreux partisans parmi les classes éclairées, conserve encore une popularité immense; qu'il dispose de la majorité dans la chambre des représentans, et qu'il l'aura, très-probablement, dans le sénat; à la session prochaine. Son hostilité est donc dangereuse.

« Jackson sera président de la république jusqu'au 4 mars 1843. »

— Le préfet de la Seine, le conseil-général de salubrité des maires et les adjoints de plusieurs arrondissemens, et divers notables de la ville de Paris se sont rendus aujourd'hui chez M. Payen, chimiste distingué à Grenelle, pour assister aux expériences sur la désinfection instantanée des matières fécales et leurs transformations en engrais. Ces diverses expériences n'ont rien laissé à désirer; plusieurs tinettes de matière ont été en peu de minutes, transformées, devant quarante personnes, en un engrais dépourvu d'odeur. M. Payen a reçu les félicitations de toute l'assemblée qui a témoigné le désir de voir un tel procédé employé aux vidanges générales de la ville de Paris, de manière à débarrasser d'un voisinage infect et dégoûtant.

— Dans la séance d'hier, de la chambre des députés, M. le ministre de l'intérieur a présenté à la chambre un projet de loi ayant pour but d'autoriser la soumission faite d'améliorer le cours de la Scarpe jusqu'à son confluent avec l'Escaut moyennant la concession d'un péage pendant un temps déterminé. — Ce projet sera imprimé et distribué dans les bureaux.

— La *Tribune* a été saisie hier pour la cent dix-septième fois, et on ignore encore sous quel motif ou sous quel prétexte.

— Le préfet de police, du 25 juillet 1830, le célèbre M. Mangin, est mort hier à Paris, où il est venu pour faire soigner sa santé. Il laisse une nombreuse famille à peu près sans ressources.

— Mme. la duchesse douairière de Massa, femme du grand-juge ministre de la justice sous l'empire, vient de mourir. — Le libraire Merlin, savant bibliographe, est mort le 29 janvier. — Le docteur Alexandre Visconti, célèbre archeologue, vient de mourir à Rome. »

— De 1818 à 1830, il n'a été fondé en France que 13 caisses d'épargnes; en 1832, il s'en est élevé 4; en 1833 9; en 1834 48; et dans le premier mois de 1835 10. Quarante-deux départemens sont encore privés d'établissmens de ce genre. La commission chargée d'examiner le projet de loi qui vient d'être présenté à la chambre des députés de France propose, mais non pas formellement au gouvernement, d'encourager par un intérêt plus élevé les dépôts au-dessous de 250 frs. A Metz, où les dépôts au-dessous de 204 frs. reçoivent 5 o/o d'intérêt, le nombre des déposans est relativement beaucoup plus fort qu'à Paris, puisque sur dix mille ames, il est à Paris de 91 seulement, et à Metz de 252 parmi les ouvriers, et de 65 contre 208 parmi les domestiques.

A Metz, il y a 71 déposans sur 1000 habitans; à Lyon il n'y a que 3, à Paris 41.

En France les caisses d'épargnes sont riches en ce moment seulement de 21 millions; 14 millions sont flottans comme employés aux remboursemens, total, 35 millions. En Angleterre, 350 millions sont déposés aux caisses d'épargnes, et 35 millions seulement forment le chiffre des remboursemens.

— On annonce la disparition du sieur Hugues, agent de change à Montpellier, qui a émis des billets faux pour la valeur de plus de 100,000 frs.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Des lettres de Pampelune, en date du 29, annoncent qu'il ne s'est passé en Navarre aucun événement nouveau. »

« Mina est en état de reprendre la commandement actif; sous peu de jours il sera en marche pour diriger en personne les opérations. »

« Il vient de publier une proclamation très-énergique dans laquelle il annonce les événemens de Madrid et déclare que si la moindre sédition éclat dans son armée, il punira de mort les fauteurs de désordre, quels qu'ils fussent et à quelque parti qu'ils appartenissent. »

— Le général Lander a quitté enfin le ministère de la guerre; c'est le résultat convenu avec les procuradores, sans quoi la discussion de cette chambre, au sujet des événemens du 18, aurait fini par une adresse à la reine, la priant de composer son administration d'une manière plus homogène et plus capable d'inspirer de la confiance à la nation.

M. Martinez de la Rosa a encore triomphé, ainsi que M. de Toreno; mais l'entrée au cabinet du général Jérôme Valdez fait croire que l'éloquent président du conseil, en ayant consenti à admettre dans le cabinet un militaire brave, ambitieux et libéral prononcé, parcourt dans ce moment la dernière phase de sa sphère ministérielle, car Valdez ne pourra plus, dans quelques jours, marcher d'accord avec la timide politique qui caractérise le cabinet actuel, et les cortès alors n'hésiteront certainement pas sur le choix à faire entre lui et ses collègues.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 FÉVRIER.

« Neuf individus, la plupart de l'extrême frontière du Limbourg vers la Hollande et du côté de la Zélande, ont été arrêtés la nuit dernière, dans la commune d'Anderlecht, par la gendarmerie de Bruxelles, assistée de l'autorité locale. Ces individus, non munis de passeports, sont soupçonnés d'avoir des ramifications avec le fameux Frans-Adrianus Dewitte, chef de bande, et dont nous avons annoncé hier l'arrestation. »

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 5 février. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi communale.

Une longue discussion s'engage sur les trois amendemens, proposés par le ministre, aux art. 142, 144 et 145 de la loi; ces articles sont relatifs à l'époque de la confection et de la publication des comptes et des budgets, et sont adoptés.

On met ensuite en discussion un amendement, présenté par M. Dechamps, et un article additionnel proposé par M. Pirson à l'art. 74 déjà voté.

L'amendement de M. Dechamps donne lieu à un long débat et n'est pas adopté.

La chambre adopte ensuite l'article additionnel de M. Pirson.

Demain séance publique à midi.

LIEGE; LE 6 FEVRIER.

Dans l'une des dernières séances de la chambre, M. le ministre de la justice a été interpellé sur la question de savoir si réellement les crimes augmentent en Belgique. Il est regrettable que M. Ernst n'ait pu donner à cet égard aucune réponse positive. Il s'est borné à dire que si l'on voulait parler des crimes qui entraînent des peines capitales, il devait avouer qu'en 1834 le nombre a été beaucoup plus grand que dans les années précédentes. Il y a eu 23 ou 24 condamnations capitales prononcées par les cours d'assises, si l'on ajoute à ces condamnations trois ou quatre jugemens rendus par les conseils de guerre, le nombre des peines capitales monterait pour l'année dernière à 27 ou 28. Un des membres de la chambre, M. Devaux, a fait une observation fort judicieuse sur la réponse de M. Ernst. Il ne résulte pas, a-t-il dit, du chiffre des condamnations capitales présenté par le ministre que le nombre des crimes soit augmenté dans notre pays; car un seul crime peut avoir été commis par plusieurs individus. L'honorable député a cité, à cette occasion, plusieurs affaires criminelles où il en avait été ainsi. M. Devaux a ensuite demandé au ministre des états de statistique de nature à éclairer la chambre dans l'importante question dont la saisie la proposition de M. de Brouckere. M. Devaux a dit encore, à propos de la demande faite par lui au ministre, qu'il résultait des états de statistique fournis par les gouverneurs de la Flandre-Occidentale et de Namur, que les crimes, bien loin d'avoir augmenté dans ces provinces, pendant les deux dernières années, étaient au contraire fort diminués. On pourrait par analogie tirer, de la citation de ce fait, un nouvel argument contre la proposition du ministre. Du reste, il a promis de fournir dans le plus bref délai les documens réclamés, qui décideront de la question.

On se souvient que, dans la discussion de la peine de mort; au sénat, séance du 31 janvier, M. d'Arschot a allégué, à l'appui de son opinion contraire à l'abolition de cette peine, l'exemple de la Toscane, où l'on avait été obligé, de rétablir cette peine après quelques mois d'une expérience fâcheuse. M. Dupétioux a contesté ce fait; voici ce que nous lisons, dans une lettre adressée à l'Indépendant:

« Loin d'avoir été défavorable, l'abolition de la peine de mort en Toscane a été accompagnée des plus heureux résultats. Le grand-duc Léopold commença d'abord par préparer la réforme qu'il méditait en suspendant l'emploi du supplice capital. Cette suspension fut maintenue pendant 20 ans, et pendant cette longue période les crimes et particulièrement les crimes atroces, diminuèrent au lieu d'augmenter. La vérité de ce fait fut attestée par le grand-duc lui-même, qui dans l'introduction du code qu'il donna à la Toscane, en 1786, déclare: « Que l'adoucissement des punitions, joint à une scrupuleuse attention à prévenir les crimes, à une grande expédition dans les jugemens et à la promptitude et certaine punition des vrais coupables, au lieu d'augmenter le nombre des crimes, avait considérablement diminué celui des moindres, et rendu très rares ceux d'une nature odieuse. » C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous avons pris la détermination de ne pas différer davantage la réforme de la législation criminelle, en abolissant par une maxime la peine de mort, comme non nécessaire dans le but que se propose la société, etc. — Vient

ensuite dans le code l'art. 51 qui porte abolition de la peine de mort, et l'art. 53 qui substitue à cette peine celle des travaux publics à perpétuité. Quatre ans après la promulgation de ce code, Léopold fut appelé à l'empire, et le cours de sa noble expérience fut interrompu.

« L'heureux effet produit par l'abolition de la peine de mort, en Toscane, est si important, si décisif, qu'il n'est pas étonnant qu'il ait trouvé des contradicteurs intéressés chez les défenseurs de cette peine. »

On écrit de Paris, 3 février:

« Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, à la chambre des députés, en attendant que l'assemblée fut en nombre pour délibérer, on parlait comme d'une chose certaine, d'une modification prochaine du ministère. On allait jusqu'à dire que l'ordonnance paraîtrait demain dans le *Moniteur*, et voici la liste qui circulait:

« M. Sebastiani, ministre de la guerre et président du conseil.

« M. Guizot, ministre de l'intérieur.

« M. de Broglie, ministre de l'instruction publique.

« M. Thiers, ministre des affaires étrangères.

« M. de Rigny serait envoyé ambassadeur à Londres.

« Je ne sais si ce remaniement a quelque chose de certain; mais ce que je puis vous assurer, c'est que depuis quelques jours on parle beaucoup de modifications à faire dans le ministère. Il est vrai que ces bruits partent de la presse, et de la presse mensongère, en tête de laquelle marche le *Messenger*, le menteur par excellence. Donc il faut prendre ces bruits comme on les donne sans y ajouter une foi trop explicite. (Ind.)

— On lit dans le *Journal d'Anvers*, 4 février:

« Les craintes que nous manifestions hier sur une interruption de nos communications avec la Hollande paraissent s'être promptement réalisées. Le paquet des dépêches, devenu en quelque sorte paquet officiel, est resté hier aux frontières belges.

« Puisque le gouvernement jugeait à propos d'intervenir dans ces communications, il fallait commencer par s'adresser à l'autorité hollandaise. Nous avions, par l'effet de cette tolérance qui, même en temps de guerre, lie le commerce et les intérêts, sous l'approbation tacite des gouvernemens, une facilité de communications qui suffisait à nos besoins. Il fallait nous la conserver ou du moins ne rien tenter avant d'avoir la certitude du succès.

« Hier matin, un cordonnier, demeurant rue aux Laines, occupé à déboucher un égoût sur la voie publique, a été dangereusement blessé par la chute d'un sac de froment qu'un boulanger voulait hisser au moyen d'une poulie; la corde a cassé; transporté à l'hôpital, il est mort ce matin.

« M. Janssens, notaire en cette ville, est mort hier, encore jeune, d'une maladie cérébrale. C'était un de nos meilleurs compositeurs de musique sacrée, et ses productions, pleines de science et de goût lui survivront long-temps. M. Janssens a dirigé long-temps avec un zèle qui ne doit point être oublié, la musique de la société de l'harmonie royale, à l'époque brillante où les fêtes et les concours fixaient ici les plaisirs et contribuaient à l'aisance générale. »

— On lit dans un journal français:

« Nous recevons de La Haye les nouvelles suivantes, en date du 31 janvier: Le voyage à Londres du ministre d'état van Zuylen van Nyevelt, n'ayant pu avoir les résultats que le roi Guillaume devait en attendre, puisqu'il devait y être immédiatement suivi du prince aujourd'hui convalescent, son retour fut décidé, et c'est à la suite de cette décision qu'il est revenu à La Haye. Aujourd'hui, on ne dit pas encore s'il retournera à Londres, mais d'après la tournure que prennent les affaires, on est en droit de le supposer. »

— Notre correspondant de Roulers nous mande le fait suivant qui vient de se passer dans cette ville et qui appelle toute l'attention du gouvernement et des tribunaux.

« Avant-hier, 3 février, un effronté charlatan est venu s'établir sur le marché de Roulers. Après une péroraison de quelques minutes, il s'est annoncé comme pouvant guérir tous les aveugles. Un ex-soldat du 8^e régiment de ligne, aveugle des suites de l'ophtalmie de l'armée, s'étant présenté, il a fait monter ce malheureux dans sa voiture et lui a fait à un œil une opération, en annonçant qu'après qu'il serait resté six semaines dans les ténèbres, il y verrait très-bien. Alors il a recommandé un eau qui a la vertu de guérir toutes les maladies des yeux, et il a escamoté par ce moyen au moins trois cents francs. Comme il a prévenu ensuite les personnes qui voulaient se faire opérer de se rendre à son hôtel où il resterait jusqu'au lendemain 4, on m'assure qu'au moins vingt personnes se sont laissées opérer par ce misérable charlatan et lui ont payé d'assez fortes sommes.

Cet homme porte l'uniforme d'un officier de santé de l'armée, et il paraît qu'il est porteur d'un diplôme d'oculiste délivré par la commission médicale de Mous. Nous espérons que le gouvernement prendra des mesures pour faire arrêter cet escroc. (Union.)

— Les commissaires chargés à Londres de la conversion des bons des cortès et des autres fonds espagnols en obligations du nouvel emprunt, ont annoncé que la conversion aurait lieu à partir du mois d'avril prochain.

— On lit dans le *Nouvelliste*, qu'un habitant de Hasselt, vient de faire une récolte extraordinaire de garance; il a obtenu 3,323 livres sur sept verges de terre.

— Plusieurs journaux anglais parlent de la mort d'un fabricant d'amidon qui laisse un million à chacun de ses dix enfans. Le secret de la fortune de cet industriel paraît être d'avoir utilisé pour l'engrais des animaux domestiques, en mélangeant avec d'autres substances, les résidus de sa fabrication, qu'on jetait auparavant, et qui même devenaient une source d'infection dangereuse pour son voisinage. Ces résidus consistant en *gluten*, qui est la partie la plus nourrissante du blé, lui ont permis d'engraisser jusqu'à trois et quatre mille porcs par année.

— On lit dans un journal de Paris:

« On parle beaucoup dans le faubourg Saint-Germain d'une petite merveille: c'est un enfant de huit ans, traduisant, à livre ouvert, avec une incroyable facilité, le latin, le grec, l'anglais et le chinois. Cet imberbe savant est le fils du célèbre navigateur d'Urville qui, sur l'*Astrolabe*, vaisseau de l'état, a fait naguère le tour du monde, voyage dont le commandant d'Urville publie en ce moment la scientifique relation par ordre du gouvernement.

— On écrit de Gand, le 4 février:

« On assure que des ordres ont été donnés aux officiers du ministère public, à l'effet de poursuivre à l'avenir, d'après la rigueur des lois, ceux qui tiendraient des loteries, des jeux de hasard ou des bureaux de distribution de billets, soit de loteries étrangères, soit de toute autre loterie prohibée.

« La cour d'assises a condamné ce midi, après deux jours d'audience, aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la marque, le nommé François Coppens, d'Alost, comme coupable de meurtre commis sur la personne du sieur Bracquemont, à Oordeghem, où il était placé comme garnisier. »

— On écrit de Bruges, le 4 février:

« Le bâtiment le *Sincerity* est arrivé à Ostende avec 99 soldats et sous-officiers, un capitaine et deux lieutenans du corps belge, qui ont été au service du Portugal. Trois autres bâtimens avaient quitté Lisbonne en même temps que le *Sincerity*; ils avaient à bord le reste du corps belge. Un cinquième devait suivre avec le général Lecharlier et les officiers de son état-major. Chaque militaire a reçu dix-huit mois de solde, à titre de gratification. (G. van West-Vlaenderen)

— Parmi les arrêtés du ministre de l'intérieur publiés dans le *Moniteur*, il en est un qui mérite d'être signalé; c'est celui autorisant une commune à frapper une capitation annuelle sur

On conviendra qu'il est passablement oisifs de voir un conseil de régence, un chef de division du ministère, peut-être le ministre lui-même, des commis, etc., perdre leur temps, pour trouver une matière impossible dans le compagnon de l'homme; cet animal, fidèle à son maître, utile à la société, est sans doute ainsi traqué par la fiscalité et la bureaucratie, parce qu'il possède des qualités qui font honte à ces presseurs de taxes plus bizarres les unes que les autres. (Merc. belge.)

— Nous pouvons assurer qu'on s'occupe activement du projet d'établir une chaussée de Hasselt à Saint-Trond, et que la somme nécessaire est déjà répartie entre les communes intéressées. (Nouveliste du Limbourg.)

— On lit dans une lettre de Berlin insérée dans un supplément de la Gazette universelle :

« Avec le mois de février recommencent les conférences du conseil d'état, destinées à examiner les projets de loi rédigés par les ministères respectifs et renvoyés par le roi à l'avis du conseil. Les princes de la famille royale en sont membres nés; il se compose en outre des ministres et des directeurs des diverses branches de la haute administration, des présidents en chef et des généraux commandant les provinces, quand ils sont dans la capitale. Il y siège encore d'autres hauts fonctionnaires que la confiance appelle au conseil d'état. Il est présidé par le duc Charles de Mecklenbourg, beau-frère du roi, homme de talent et qui remplit cette place importante de manière à ce qu'il serait difficile de l'y remplacer. »

— La bibliothèque de l'Escurial, à Madrid, contient deux manuscrits qui prouvent que la poudre à canon n'est pas d'invention européenne, ainsi qu'on l'a cru jusqu'à ce jour. Elle fut apportée de la Chine par les Persans, à qui les Arabes empruntèrent à leur tour; et ceux-ci en firent usage au siège de la Mecque, en l'an 601 de notre ère. (Libéral.)

— Il vient de paraître un ouvrage aussi curieux qu'utile, les Archives de l'histoire de France, d'après les documents authentiques déposés à la bibliothèque royale; cette publication ne peut manquer d'être bien accueillie, elle est entièrement neuve et toutes les pièces publiées sont inédites; nous remarquons dans le premier vol. le compte des dépenses de Louis XI, une lettre de lui sur les tortures à faire supporter au duc de Nemours, ou le caractère vindicatif et cruel de ce monarque se montre à découvert, enfin le récit de l'expédition de Charles VIII à Naples rédigé par un témoin oculaire.

Nous espérons que le public, récompensera, par de nombreuses souscriptions, le zèle des éditeurs qui n'ont rien négligé pour rendre ce recueil aussi complet que possible. (Voir les annonces.)

— La Ste Bible traduction nouvelle de M. de Genoude est publiée avec activité. La 35me livraison est parue et tout justifie la bienveillance que le public a montrée en Belgique et en France pour cet ouvrage. Quoique les éditeurs en aient fixé le prix aussi bas que possible, il est difficile de voir leurs promesses plus loyalement remplies, gravures, papier, impression, tout mérite des éloges. (Voir les annonces.)

— M. le docteur Gales, par la publication du Corps de l'homme, va rendre un grand service à la jeunesse des écoles et à l'éducation des gens du monde, puisqu'à l'avenir, sans avoir sous les yeux des pièces anatomiques, l'on pourra se faire une idée juste des différentes parties de notre organisation. (Voir les annonces.)

— M. Servais, qui s'est fait entendre hier au spectacle, a obtenu le plus grand succès. On espère qu'il se décidera à donner un concert.

On nous communique la note qui suit :

« Les feuilles publiques ont souvent rapporté que des crapauds vivans avaient été trouvés renfermés dans des pierres, à des profondeurs si considérables, qu'il fallait en conclure que ces animaux se trouvaient dans cette prison long-temps avant le déluge. Beaucoup de personnes, parmi lesquelles se trouvent même des naturalistes instruits, ne pouvaient ajouter foi à un fait aussi extraordinaire. La découverte qui vient d'avoir lieu en cette ville, ne permet plus de doute à cet égard : En creusant la bure de BelleVue, à Saint-Laurent, les ouvriers ont trouvé à 373 mètres de profondeur un crapaud vivant; cet animal se trouvait enfermé dans la crevasse d'un petit ban de grès, dont les parois étaient tapissées d'une cristallisation de quartz; le crapaud lui-même était recouvert d'une couche de ces cristallisations. Cet

être de l'ancien monde a été transmis à M. Gallier, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à l'université de cette ville.

STATISTIQUE.

Moyens employés par les capitaines Dickinson et Roos pour retirer un trésor enseveli dans la mer à la suite du naufrage de la Thétis.

La consternation fut grande à Rio-Janéiro quand on apprit que la Thétis, chargée d'environ 810,000 dollars, s'était perdue sur la côte sud-ouest de l'île de Capo-Frio. Ce fut là que le capitaine Dickinson résolut, s'il en obtenait la permission du commandant en chef de la station, d'aller sur les lieux chercher à recouvrer ce trésor. Il tâcha d'abord d'obtenir par tous les moyens possibles des informations exactes sur la nature de la côte, la profondeur de l'eau et les autres circonstances dont la connaissance lui était indispensable pour juger si l'entreprise qu'il avait en vue était exécutable, et pour connaître les moyens qui pourraient en faciliter le succès. Bien que les difficultés que cet examen lui fit entrevoir fussent nombreuses, cependant il ne désespéra pas de pouvoir les lever avec succès.

L'une des plus grandes difficultés qu'il éprouva fut de se procurer une bonne cloche à plongeur; car il était impossible d'en trouver ou même d'en faire fabriquer à Rio-Janéiro. A la fin, il parvint à en faire disposer une avec une tonne de fer; puis l'ayant pourvue avec beaucoup de peine d'une pompe à air et de divers autres appareils indispensables, il reçut l'ordre de partir le 22 janvier, après avoir fait avec succès l'essai de son appareil. Le 30, il était en vue de Capo-Frio, dont il étudia immédiatement les côtes, en cherchant toutefois à reconnaître l'endroit où la Thétis avait échoué. La petite baie, au milieu de laquelle il découvrit les restes de ce navire, que rien n'indiquait à l'extérieur, est placée entre des rochers appartenant à un immense promontoire formé de masses de granit qui s'avancent dans l'Océan-Atlantique, et est situé à soixante milles de Rio-Janéiro. Cette espèce de baie a environ cinq à six cents pieds de largeur sur autant de profondeur; elle est entourée de masses de granit qui s'élevaient au-dessus de l'eau à la hauteur de cent à deux cents pieds, et est exposée aux vents du sud; qui soufflent quelquefois avec violence dans cette direction; le temps est en outre singulièrement variable; et on voit fréquemment, en quelques heures, succéder au calme le plus parfait la tempête la plus effrayante.

Aussitôt qu'on eut achevé les préparatifs nécessaires, on examina le fond de la mer avec la cloche à plongeur, et on reconnut l'exacte position et la forme de toutes les roches qui couvraient l'endroit où étaient les trésors de la Thétis. La pièce où les métaux précieux étaient déposés; avait la forme d'une ellipse, dont les deux principaux axes avaient l'un quarante-huit pieds et l'autre quarante-trois pieds. De grosses masses de granit avaient roulé du haut des montagnes sur le navire, et devaient être écartées avant que l'on pût en retirer les trésors qui y étaient enfouis. La pression de la mer, de ces pierres et des débris du navire, avaient agi avec une force énorme à la manière du marteau de paveur, et avaient pour ainsi dire cimenté ces matériaux entre eux et déterminé une forte cohésion entre les débris de bois et l'or, l'argent et le fer avec lesquels ils étaient en contact.

Le premier objet à remplir fut d'enlever les débris du vaisseau, et ensuite d'écarter toutes les pierres, en commençant par les plus petites, et en terminant par les plus grosses; quelques-unes de ces dernières, qui exigeaient les plus grands efforts seulement pour être changées de place, ne pesaient pas moins de 63 tonnes.

Il serait trop long d'énumérer toutes les difficultés qu'eut à surmonter l'équipage du capitaine Dickinson et surtout les hommes attachés à la manœuvre de la cloche à plongeur; cependant ils réussirent presque complètement dans leur entreprise, car, au moment où le capitaine Dickinson fut remplacé dans ce travail par le capitaine Roos, déjà l'on avait retiré des flots et expédié en Angleterre les trois quarts environ de la somme que l'on

avait y avoir été ensevelie lors du naufrage de la Thétis. Quand le capitaine Roos reçut l'ordre de cesser ses recherches, dans le courant de juillet; on avait retiré environ les quinze seizièmes de la totalité des trésors. (Revue britannique.)

MODES PARISIENNES.

Le velours épinglé rose ou bleu s'emploie avec succès pour les plus élégantes demi-toilettes. On en fait des robes montantes à cor-âge uni, ayant le dessous de la gorge marqué par des nervures très-pincées contre la taille. Les manches larges ont un poignet assez haut pour que la manchette de point d'Angleterre ou d'Alençon y soit bien distinguée. Ces manchettes sont assorties au collet et à la garniture du bonnet; car nous observerons que les bonnets en point d'Angleterre sont tout aussi bien admis en toilette que les bonnets de blonde. Avec les robes dont nous parlons, on porte une belle cordelière en passementerie, ou une large ceinture de satin nouée sur le côté. Le collet est attaché par une belle broche en opale, camée ou pierrerie, d'où descend une petite chaîne qui vient suspendre à la ceinture une cassette ou un lorgnon. Entre les gants et la manchette, un petit bracelet d'or formé par une belle pierre.

— En citant le velours épinglé, nous ne pouvons oublier de mentionner ici la charmante toilette de ce genre que portait au théâtre Italien, Mme Leh. Sa robe en velours épinglé blanc, doublée de satin rose, était ouverte sur le devant, et laissait voir un jupon de gros de Tours blancs, orné sur le devant d'une échelle de broderies en soie blanche. Le corsage de la robe, semblable en tout à une redingote, était à revers doublés de rose, et laissait voir sur la poitrine une guimbe en blonde, terminée autour du cou par trois ou quatre rangées d'une petite chaîne émail et or formant ainsi collier de chien. Une chaîne semblable se trouvait au poignet, en guise de bracelet mais flottant, de manière à jouer sur le gant. A l'un de ces bracelets, était attachée une bague passée au petit doigt, et à laquelle était suspendu un tout petit flacon couvert de pierreries; sur la tête, une garniture de blonde retombant sur des touffes de marabouts roses qui garnissaient les deux côtés des joues; et se terminant par des barbes en blonde qui descendaient jusqu'à la taille. Les cheveux par derrière la tête étaient à découvert.

— Le reps est aussi une étoffe beaucoup employée pour robes de soirée; mais, pour les femmes qui ne visent point à l'extraordinaire, nous dirons que les satins unis brochés, ou peints, sont ce que l'on peut adopter avec la certitude de porter une mise élégante et à la mode, sans arriver aux prix exorbitans des robes de fantaisie que portent nos grandes dames.

— Les soirées écossaises et la tigrine, le taffetas de Siam et satin d'Alger, forment une grande partie des toilettes des spectacles et de soirées. Les manches longues ou courtes, les corsages plus ou moins décolletés, décident le degré d'élégance de ces robes.

— En façon, nous observons que les jupons ouverts sur le côté, et ornés d'un rang de nœuds de rubans, sont les plus nombreux. Les corsages croisés et très-décolletés, mais ayant en dedans un fichu vierge bien tendu, et montant jusqu'au-dessus de la gorge. Les manches courtes se font beaucoup à double sabot, mais moins larges qu'elles ne l'étaient dernièrement; les jupons d'une longueur et d'une largeur désespérante pour les économies d'étoffes.

PENSIONS DE LA CAISSE DE RETAITE.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe le intéressés, que le paiement des pensions de la caisse de retraite, pour le deuxième semestre 1834, est ouvert à son bureau rue derrière le Chœur St. Paul n° 525, tous les jours de 9 heures à midi, dimanches et fêtes exceptés.

VILLE DE LIÈGE. — Police de la Voirie.

Prohibition des Jeux de Toupie et autres analogues.

Les bourgmestre et échevins, considérant qu'il importe de prévenir les accidens qui peuvent être la suite des jeux de toupie et autres exercés sur la voie publique, arrêtent que les articles 62, 63 et 69 du règlement général du 26 juin 1827, seront publiés et affichés de nouveau.

Art. 62. « Dans les rues, places et promenades de la ville, il est défendu de tirer de l'arc, de l'arbalète ou de la fronde, de lancer des boules de neige, ou tout autre corps dur qui peut blesser les passans, de tirer des pétards ou armes à feu, de lancer des fusées, de faire des feux d'artifice, d'allumer des feux de toute espèce; de faire rouler des cerceaux, de jouer à la toupie ou au sabot.

Art. 63. « Les pères et mères, les tuteurs, les maîtres et commettans sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfans mineurs, leurs pupilles, domestiques et ouvriers. »

Art. 69. « Lorsque les contrevenans seront pris en flagrant délit, ils pourront être conduits au bureau de police de l'Hôtel-de-Ville ou aux bureaux des commissaires de police respectifs, pour y être interrogés et y être présents à la rédaction du procès-verbal qui sera dressé. »

Le tout, sans préjudice des mesures générales prescrites par l'arrêté sus-énoncé.

Une expédition de la présente disposition sera adressée immédiatement à MM. les commissaires de police chargés d'en surveiller l'exécution.

Liège, le 4 février 1835.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANX.

